

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
16 décembre 2024

PUBLIE LE : 18 DEC. 2024

Délibération n°241216-4 : Action sociale – Avenant de prolongation de l'adhésion au Pass territorial

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

**PRESENTS**

LE PECQ  
LE VESINET  
MAREIL-MARLY

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE  
Sabine DELPEUCH, DELEGUEE TITULAIRE  
Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE  
Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE  
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT  
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE  
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE  
Arnaud PERICARD, PRESIDENT  
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**ABSENTS EXCUSES**

AIGREMONT

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE  
Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE  
Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE  
Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE  
Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT

CHAMBOURCY

LE PECQ

Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE  
David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE  
Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT  
Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE VESINET

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**Communes non représentées** : AIGREMONT / CHAMBOURCY

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys  
Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>9</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>1</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>10</b>

**OBJET : ACTION SOCIALE - PROLONGATION DE L'ADHESION AU PASS TERRITORIAL**

**RAPPORTEUR** : Monsieur PRACA, Vice-Président

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi souscrit par le CIG auprès de Plurélya (anciennement FNASS), dénommé PASS Territorial du CIG Grande Couronne, approuvé par délibération n° 2019 – 44 du 14 octobre 2019,

**VU** la convention d'adhésion au PASS Territorial CIG Grande Couronne, ;

**VU** l'avis favorable du CST en date du 24 septembre 2019 relatif à l'adhésion de la collectivité au Pass Territorial,

**VU** la délibération n°181219-9 en date du 18 décembre 2019 approuvant l'adhésion du syndicat intercommunal au Pass Territorial,

**VU** l'avis favorable du CST en date du 28 mai 2024 quant à la prolongation du Pass Territorial pour une durée de 24 mois,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du CIG n°2024-40 en date du 25 juin 2024 relative à l'avenant de prolongation du contrat cadre d'action sociale (Pass Territorial) : approbation et autorisation donnée au président de le signer,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du CIG n°2024-52 en date du 10 octobre 2024 relative à l'approbation et l'autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°4 avec Plurelya relatif aux nouveautés pour l'année 2025 et les avenants à intervenir avec les collectivités,

**CONSIDERANT** l'intérêt de prolonger l'adhésion à ce contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi, en vue de faire bénéficier aux agents du syndicat intercommunal de prestations d'action sociale,

**LE COMITÉ,**

Après avoir entendu les explications de son Vice-Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DECIDE** de prolonger son adhésion au contrat cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île de France dénommé PASS Territorial CIG Grande Couronne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention d'adhésion au contrat cadre du CIG, l'avenant d'adhésion tripartite et le bulletin d'adhésion, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

**DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **18 DEC. 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **18 DEC. 2024**

  
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

  
Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal